

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

révision n° 11

Révision: 13.01.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****date de création:** 27.07.2002**Version remplacée:** rév. 10**1.1 Identificateur de produit**

Mélange de:

- Huiles base
- Additifs

**Nom commercial du produit:** GALP HIDROLIV 46**Code Sécurité de Produit:** LUB-125**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Les applications qui ne sont pas incluses dans le point suivant, ne sont pas conseillées.

**Emploi de la substance / de la préparation** Produit lubrifiant**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**Petróleos de Portugal - Petrogal, S.A.  
R. Tomás da Fonseca, Torre C, 1600-209 Lisboa, Portugal  
Tel.: +351 21 724 25 00

e-mail: ambiente.qualidade.seguranca@galpenergia.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** 112 (n° européen d'urgence)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon le règlement CLP.

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

**Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** néant**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**Indications complémentaires:**

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3 Autres dangers**

L' exposition à concentrations élevées de dispersions peut provoquer l'irritation du tractus respiratoire, la peau et les yeux.

La pénétration du produit à haute pression sur la peau peut provoquer des lésions graves aux tissus subcutanés.

Le contact prolongé et/ou répété avec la peau, peut provoquer sécheresse.

Danger particulier de glissement en cas de renversement sur le sol.

Voir aussi section 11 et 12.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Voir la section 12.**vPvB:** Voir la section 12.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Description:**

Mélange composée des composants suivants:

- Huiles base.

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

révision n° 11

Révision: 13.01.2015

**Nom commercial du produit: GALP HIDROLIV 46**

- Additifs.  
Huiles base > 90% (m/m)  
Extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO) par la méthode IP 346 < 3% (m/m)  
(Nota L)

**Composants dangereux ou ayant des limites d'exposition assignés :**

Reg.nr.: não disponível/not available non disponible	Neutral oil	⚠ Asp. Tox. 1, H304	ca. 1,92%
---	-------------	---------------------	-----------

**Indications complémentaires:**

L'huile neutre peut être l'un des suivants EINECS: 265-158-7; 265-157-1; 265-169-7; 265-090-8.

Note L :

La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 «Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène - méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

Les textes des avertissements du danger, le cas échéant, peuvent être trouvés dans le chapitre 16.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Limites d'exposition occupationale: voir section 8

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**Après contact avec la peau:**

Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant une nouvelle utilisation.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Ne jamais utiliser d'essence, de kérosène ou d'autres solvants pour laver la peau contaminée.

En cas de pénétration à haute pression au dessous de la peau, TRANSPORTEZ IMMÉDIATEMENT À L'HÔPITAL.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en bien écartant les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, si cela peut être fait facilement.

**Après ingestion:**

En général l'ingestion n'a pas lieu, sauf intentionnellement. Toutefois, si ça arrive, ne pas faire vomir et VOIR IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

En cas de contamination de la bouche, laver à l'eau abondante.

Ne rien donner par voie orale à une personne inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Voies d'exposition:**

**Inhalation:** Irritation des voies supérieures en cas d'inhalation de hautes concentrations de nébules.

**Peau:**

Pénétration sous la peau:

Après quelques heures un gonflement et des douleurs peuvent arriver sur les tissus atteints.

Contact prolongé e repeté avec la peau:

Sécheresse et fissures.

**Yeux:** légère irritation.

**Ingestion:** Danger de lésions pulmonaires graves en cas d'aspiration en séquence de vomissements.

**Risques** L'aspiration du liquide dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

La pénétration du produit à pression élevée au dessous de la peau, peut provoquer des lésions graves aux tissus subcutanés même s'il n'y a pas de symptômes ou troubles évidents.

En cas d'ingestion, toujours considérer qu'il y a eu aspiration

**NE PAS PROVOQUER LES VOMISSEMENTS.**

La victime doit être envoyée à l'hôpital tout de suite.

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

révision n° 11

Révision: 13.01.2015

**Nom commercial du produit: GALP HIDROLIV 46**

Ne pas attendre l'apparition de symptômes.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Mousse (personnel formé uniquement)  
Brouillard d'eau (personnel formé uniquement)  
Autres gaz inertes (selon les réglementations)  
Dioxyde de carbone  
Poudre chimique sèche  
Sable ou terre

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Ne pas appliquer de jets d'eau directement sur le produit en feu ;  
ils pourraient occasionner des éclaboussures et propager l'incendie.  
L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter car l'eau détruit la mousse

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Une combustion incomplète est susceptible de donner lieu à un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air, et de gaz, notamment du monoxyde de carbone

Propriétés concernées: voir section 9.

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant:  
en cas d'incendie de dimensions importantes ou dans des locaux où une déficience en oxygène peut exister.

Porter un vêtement de protection totale:  
en cas d'incendie de dimensions importantes.

Porter un masque de protection respiratoire:  
en cas d'incendie de petite dimension.

**Autres indications**

Réfrigérer les récipients en danger en pulvérisant à l'eau.  
Éviter et contrôler la fuite du produit si ça n'entraîne pas de risque.  
Maintenir les personnes intervenant dans l'opération éloignées des réservoirs et avec le vent dans le dos.  
Maintenir les gens dispensables éloignés de la zone.  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'abri des sources d'ignition - ne pas fumer.  
Évitez le contact avec la peau  
Utilisez des gants de protection.  
Évitez le contact avec les yeux.  
Utilisez des lunettes ou visière de protection si des projections du produit sont prévisibles.  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.  
Utiliser des chaussures anti-glissantes.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Éviter et contrôler la fuite du produit si ça n'entraîne pas de risque.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
En cas de déversements dans les voies publiques, prévenir les Autorités.  
En cas de déversement dans la mer et des voies navigables, prévenir les autorités et les autres embarcations.

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

révision n° 11

Révision: 13.01.2015

**Nom commercial du produit: GALP HIDROLIV 46****6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit ; toutefois, les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse des vagues/du courant) peuvent influencer considérablement sur le choix des mesures appropriées

Petits déversements: absorber le produit déversé avec des matériaux non-combustibles appropriés (ex.: sable, terre).

Déversements significatifs: enlever par pompage (utiliser équipement antidéflagrant).

Déversements dans la mer: confiner avec des barrières flottantes et enlever par pompage (utiliser équipement antidéflagrant) ou par un absorbant adéquat.

L'utilisation de dispersants doit être soumise à l'avis d'un expert, et, si nécessaire, approuvée par les autorités locales

Recueillir les résidus dans des conteneurs spéciaux et étiquetés.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Certifier qu'il existe une ventilation/exhaustion adéquate.

Évitez le contact avec la peau.

Évitez le contact avec les yeux.

Éviter la formation de dispersions d'huile.

Ne pas manger ni boire pendant la manipulation.

Contrôle de l'exposition/protection individuelle: voir section 8.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'ignition - ne pas fumer.

Ne pas accumuler des matériaux souillés dans les locaux de travail.

**7.2 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Pour les conteneurs ou pour les revêtements de conteneurs, utiliser des matériaux spécifiquement approuvés pour une utilisation avec ce produit.

Le matériel des récipients doit être résistant aux hydrocarbures.

La compatibilité doit être vérifiée auprès du fabricant.

**Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides forts.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine ou dans un récipient adapté à ce type de produit.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir chapitre 1.

Pour les informations supplémentaires, consultez la fiche technique du produit.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Il n'y a pas de limites d'exposition établies pour la mélange.

**Huile base minérale**

TLV (U.S.A.)	Valeur court terme: 5 (mists) mg/m <sup>3</sup> I (inhalable fraction), ACGIH
--------------	--

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

révision n° 11

Révision: 13.01.2015

**Nom commercial du produit: GALP HIDROLIV 46****8.2 Contrôles de l'exposition****Equipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Assurer une ventilation approprié dans les zones de travail.  
Ne pas introduire de chiffons souillés de produit dans les poches.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas manger ni boire pendant le travail.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

**Protection des mains:**

Utilisez des gants de protection.  
L'application d'une crème hydratante après le travail est recommandée.  
Les gants devront être inspectées périodiquement pour détecter l'usure, des perforations ou contaminations.

**Matériau des gants**

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux:**

Utilisez des lunettes ou visière de protection si des projections du produit sont prévisibles.

**Protection du corps:**

Utilisez des vêtements de protection.  
Utilisez des bottes antiglissantes.

**Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Manipuler et stocker selon la réglementation et les bonnes pratiques applicables.  
Suivre la législation pour l'élimination du produit.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales**

Les valeurs présentées dans cette section sont destinées à une caractérisation du produit du point de vue de sécurité, et ne peuvent pas être considérés comme des spécifications du produit.

**Aspect:**

**Forme:** Liquide  
**Couleur:** Jaune  
**Odeur:** hydrocarbure.

**valeur du pH:** Ne s'applique pas car il ne s'agit pas un milieu aqueux.

**Changement d'état**

**Point de fusion:** Voir point d'écoulement  
**Point d'ébullition/intervalle de distillation:** 200 - 800°C  
Les données communiquées sur le Rapport de Sécurité Chimique pour la catégorie "Other Lubricating Base Oils".  
**Point d'écoulement** - 27 °C

**Point d'éclair:** 208 °C

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

révision n° 11

Révision: 13.01.2015

**Nom commercial du produit: GALP HIDROLIV 46**

<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non applicable. Produit liquide.
<b>Température de décomposition:</b>	Voir section 10
<b>Auto-inflammation:</b>	Conformément à la colonne 2 de l'annexe VII du règlement REACH, cette étude n'a pas besoin d'être effectuée parce que le produit n'est pas inflammable dans l'air.
<b>Danger d'explosion:</b>	Le produit ne présente pas des risques d'explosion.
<b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non déterminé. Le produit n'est pas inflammable.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé. Le produit n'est pas inflammable.
<b>Tension de vapeur:</b>	< 0,1 hPa @ 20°C (huile base) Les données communiquées sur le Rapport de Sécurité Chimique pour la catégorie "Other Lubricating Base Oils".
<b>Densité:</b>	
<b>Masse volumique à 15°C</b>	0,874 g/cm3
<b>Densité de vapeur.</b>	Non déterminé. La volatilité est négligeable.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non déterminé. La volatilité est négligeable.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pratiquement non miscible. Non déterminé.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	
<b>Viscosité cinématique à 40°C</b>	46 mm2/s
<b>Viscosité cinématique à 100°C</b>	ca. 8 mm2/s
<b>Indice de viscosité</b>	151
<b>Propriétés oxydantes</b>	Basé sur la structure chimique des huiles base et sur les informations disponibles sur les autres composants, il n'est pas expectable que le mélange réagit de façon exothermique avec des matières combustibles.
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**
**10.1 Réactivité** Voir 10.3

**10.2 Stabilité chimique** Stable en cas d'usage conforme.

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions dangereuses aux agents d'oxydation puissants.

**10.4 Conditions à éviter** Maintenir à l'écart des sources d'ignition.

**10.5 Matières incompatibles:** Des agents oxydants fortes.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Une combustion incomplète est susceptible de donner lieu à un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air, et de gaz, notamment du monoxyde de carbone

**Fiche de données de sécurité**  
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

révision n° 11

Révision: 13.01.2015

**Nom commercial du produit: GALP HIDROLIV 46**
**SECTION 11: Informations toxicologiques**
**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicité aiguë:**
**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
**huiles de base**

Oral	LD50	> 5000 mg/kg bw (rat) (OECD Guideline 401)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg bw (lapin) (OECD Guideline 402)
Inhalatoire	LC50/4h	> 5,53 mg/l (rat) (OECD Guideline 403)

**Effet primaire d'irritation:**
**de la peau:**

Le contact ponctuel et de courte durée peut entraîner une irritation légère.  
 Le contact avec des blessures peut provoquer leur aggravement.  
 Le produit n'est pas classifié comme irritant.

**des yeux:**

Le contact avec le produit, ses vapeurs et dispersions peut provoquer une irritation généralement transitoire.  
 Le produit n'est pas classifié comme irritant.

**Par inhalation:**

Des concentrations élevées de dispersions/vapeur peuvent irriter le tractus respiratoire.  
 Le produit n'est pas classifié comme irritant.

**Aspiration:**

En cas de vomissements, l'aspiration du liquide dans les poumons est possible. Risque éventuel de pneumonie chimique.

**Toxicité subaiguë à chronique:**

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) due à l'effet dégraissant du produit.  
 L'inhalation répétée et/ou prolongée des vapeurs du produit peut entraîner des lésions pulmonaires.

**Sensibilisation** Aucun effet de sensibilisation connu.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Le produit n'est pas classifié comme cancérogène selon les critères de l'Union Européenne.  
 Le produit n'est pas classifié comme mutagène selon les critères de l'Union Européenne.  
 Le produit n'est pas classifié comme toxique pour la reproduction selon les critères de l'Union Européenne.

**SECTION 12: Informations écologiques**
**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique:** Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour l'environnement aquatique.

**Toxicité aiguë - court terme**
**huiles de base**

EL50/24h	> 10000 mg/l (daphnia magna) (OECD Guideline 202 (equivalent))
LL50/96h	> 100 mg/l (pimephales promelas) (OECD Guideline 203)
NOEL/72h	≥ 100 mg/l (pseudokirchnerella subcapitata) (OECD Guideline 201)

**Toxicité chronique - long terme**
**huiles de base**

NOEL/21d	10 mg/l (daphnia magna) (OECD Guideline 211 (equivalent))
NOERL/14d	≥1000 mg/l (oncorhynchus mykiss) (PETROTOX model)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Le produit n'est pas facilement biodégradable.  
 L'hydrolyse en milieu aquatique n'est pas expectable.  
 Ce processus de dégradation ne contribuera pas à la suppression de l'environnement.

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

révision n° 11

Révision: 13.01.2015

**Nom commercial du produit: GALP HIDROLIV 46**

La photolyse dans l'eau et dans le sol n'est pas expectable.  
Ce processus de dégradation ne contribuera pas à la suppression de l'environnement.  
Quelques composants peuvent satisfaire les critères de persistance dans l'environnement.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

La valeur du potentiel de bio-accumulation du produit n'est pas connu.  
Quelque composants peuvent satisfaire les critères de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol** Mobilité dans le sol est réduite et le processus dominant est l'adsorption.

**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant (Allemagne)  
Ne pas laisser le produit pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

L'huile après usage peut contenir des contaminants dangereux pour la santé et l'environnement.  
Le produit non utilisé n'est pas considéré un déchet dangereux.

**Produit:**

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.  
Ne pas éliminer les déchets résiduels du produit par les égouts.  
L'huile usée ne doit être confiée qu'à des ramasseurs autorisés par les pouvoirs publics.  
La mise au rebut de ce produit devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets.

**Catalogue européen des déchets**

Produit après usage:

13 02 05\* huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale  
Ces codes peuvent être attribués uniquement à titre de suggestion, en fonction de la composition initiale du produit, et de son/ses utilisation(s) prévue(s).  
L'attribution du code le plus approprié, en fonction du/des usage(s) réel(s) du produit et de ses contaminations ou altérations est de la responsabilité de l'utilisateur final.

**Emballages non nettoyés:**

Les emballages contaminés doivent être éliminés selon la législation applicable dans des installations autorisées.

La mise au rebut de ce produit devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets.

Récycler si possible.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 No ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe

néant

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA

néant

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

révision n° 11

Révision: 13.01.2015

**Nom commercial du produit: GALP HIDROLIV 46****14.5 Dangers pour l'environnement:****Marine Pollutant:** Non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**Indications complémentaires de transport:****ADR****Remarques:** Le produit n'est pas réglementé pour le transport.**IMDG****Remarques:** Le produit n'est pas réglementé pour le transport.**IATA****Remarques:** Le produit n'est pas réglementé pour le transport.**"Règlement type" de l'ONU:** -**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été réalisée pour l'huile de base minérale.

**SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Ce document contient de l'information importante pour la sécurité du stockage, manutention et utilisation de ce produit.

Il doit alors rester accessible et être expliqué aux travailleurs concernés et aux responsables de sécurité.

**Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Service établissant la fiche de sécurité:**Galp Energia - Petróleos de Portugal, Petrolgal, S.A. - R&D - DPT - GIM - Qualidade e Segurança de Produtos  
Rua da Fonseca, Torre C, 1600-209 Lisboa, Portugal  
Tel.: +351 21 724 25 00**Acronymes et abréviations:**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2015

révision n° 11

Révision: 13.01.2015

**Nom commercial du produit: GALP HIDROLIV 46****Sources**

REACH - Rapport sur la Sécurité Chimique préparé par CONCAWE pour le groupe de substances:  
autres huiles de base lubrifiantes.

Littérature technique spécialisée.

Information des fournisseurs de matières-premières.

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les modifications plus pertinentes ont été faites dans les sections marquées par (\*).

Révision selon le format demandé par le règlement REACH, annex II